



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-047-2024-05

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2024-05-28-00008 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/68 constatant la caducité d une licence d une officine de pharmacie?? (2 pages) Page 3

IDF-2024-05-28-00009 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/69 constatant la caducité d une licence d une officine de pharmacie (2 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-28-00008

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/68 constatant la
caducité d une licence d une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/68

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 25 août 1997, portant octroi de la licence n°91#000854 à l'officine de pharmacie sise 60 rue Gabriel Péri à Yerres (91330) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/87 en date du 16 novembre 2023 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du 60 rue Gabriel Péri à Yerres (91330) vers le 107 rue de Concy au sein de la même commune et octroyant la licence n°91#001601 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 27 avril 2024 par laquelle Madame Christine Edith BRACQ informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 107 rue de Concy à Yerres (91330) suite à transfert et restitue la licence n° 91#000854;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté en date du 16 novembre 2023 susvisé, sise 107 rue de Concy à Yerres (91330) et exploitée sous la licence n°91#001601, est effectivement ouverte au public à compter du 06 mai 2024 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001601 entraîne la caducité de la licence n°91#000854 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 06 mai 2024, la caducité de la licence n°91#000854, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001601, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 107 rue de Concy à Yerres (91330).

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 mai 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-28-00009

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/69 constatant la
caducité d une licence d une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/69

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 19 juillet 1968, portant octroi de la licence n°94#002225 à l'officine de pharmacie sise 51 Avenue André Rouy à Villiers-sur-Marne (94350) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/35 en date du 22 avril 2024 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 50 Avenue André Rouy à Villiers-sur Marne (94350) et octroyant la licence n°94#002357 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 25 avril 2024 par laquelle Monsieur Laurent GARRIGOS informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine de pharmacie sise 50 Avenue André Rouy à Villiers-sur Marne (94350) suite à transfert et restitue la licence n°94#002225 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 22 avril 2024 susvisé, sise 50 Avenue André Rouy à Villiers-sur-Marne (94350) et exploitée sous la licence n°94#002357, est effectivement ouverte au public à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°94#002357 entraîne la caducité de la licence n°94#002225 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 29 avril 2024, la caducité de la licence n°94#002225, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°94#002357, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 50 Avenue André Rouy à Villiers-sur-Marne (94350).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 mai 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS